

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 277

2 février 2008

### SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., Sicar .....	13275	Hydrus Investments S. à r.l. ....	13258
Alfimark Holding S.A. ....	13254	Immocal Investments S.A. ....	13261
Argos Investment Fund .....	13251	Investlife Luxembourg S.A. ....	13275
Argos Investment Fund .....	13252	Jobo Holding S.A. ....	13255
ARINSO Services Sàrl .....	13294	Keks S.A. ....	13273
Auchan Immobilier du Kirchberg .....	13261	Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l. ....	13263
Bassile Developpement S.A. ....	13259	Limpertsberg Consulting S.A. ....	13285
BN D&G .....	13287	Limpertsberg Consulting S.A. ....	13286
Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l. .....	13287	Luxconte S.A. ....	13257
Calgary (Holdings) S.A. ....	13256	Luxembourgeoise de Construction Immo- bilière S.A. ....	13256
Cauvin Strategies S.A. ....	13259	Luxwindhof S.A. ....	13257
CD Associates S.à r.l. ....	13287	Neri Holding S.A. ....	13257
Chemicom Export-Import S.A. ....	13286	New Promo - Immo Holding S.A. ....	13274
Compagnie Financière Panthénon S.à r.l. et Partenaires, société en commandite simple .....	13258	Novacap Luxembourg Individuals Compa- ny S.C.A. ....	13259
Compagnie Financière Panthénon S.à r.l. et Partenaires, société en commandite simple .....	13258	OPIT A S.à r.l. ....	13263
Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A. ....	13250	Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l. .....	13286
Consortium International S.A. ....	13253	Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S. ....	13261
Cristoforo Colombo International S.A. ....	13254	Parker Hannifin (Gibraltar) Holding Lu- xembourg S.C.S. ....	13261
DBV-Winterthur Advisory Company (Lu- xembourg) S.A. ....	13273	Pfizer Continental Holdings Sàrl .....	13279
Duet Holding SA .....	13260	Pillarlux Sintra Sàrl .....	13260
Duva Holding S.A. ....	13254	Pollux S.A. ....	13296
Eurocool S.A. ....	13259	Quadrex Group International S.A. ....	13252
F.D.Q. S.A. ....	13251	Saval Airchilling and Freezing Systems S.A. .....	13256
FFHL (Luxembourg) S.à r.l. ....	13258	SMIM Europe S.A. ....	13262
Forchim S.A.H. ....	13253	Société d'Investissement Pessac Sàrl ....	13286
Fuchs Alternative .....	13253	Sogerom S.A. ....	13273
Graf.Ho S.A. ....	13273	StarPlus Sicav .....	13250
Helen Holdings S.A. ....	13251	Viggo S.A. ....	13257
Hill 27 S.A. ....	13256	Zais Ucits .....	13255
H & M Reinsurance S.A. ....	13274		

**CO.MO.I. Group, Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.191.

Convocation à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

du 18 février 2008 à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Approbation du report de l'assemblée générale
2. Soumission des comptes clôturés au 31 décembre 2005, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes et approbation de ces documents
3. Affectation des résultats de l'exercice
4. Décision de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Référence de publication: 2008010873/21.

**StarPlus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 72.359.

Die Aktionäre der StarPlus SICAV werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 22. Februar 2008 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Namensänderung der Gesellschaft von StarPlus SICAV in StarCap SICAV
2. Wechsel der Verwaltungsgesellschaft
3. Generelle Überarbeitung der Neufassung der Satzung.  
Ein Entwurf der Satzung ist auf Anfrage am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.
4. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 18. Februar 2008 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der StarPlus SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2008.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008014244/755/33.

**Helen Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 3 mars 2008 à 10.00 heures à Luxembourg à l'étude de Maître Baden.

*Ordre du jour:*

Modification de l'objet social de la société et de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008012997/755/21.

---

**F.D.Q. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 26 février 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008012998/755/19.

---

**Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.102.

---

As the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ARGOS INVESTMENT FUND - ARGONAUT MICRO CAP (the «Sub-Fund») dated 31 January 2008 has not reached the quorum required by article 67-1 of the Law of 10 August, 1915 concerning commercial companies, in order to deliberate on the agenda hereunder, you are invited to attend the reconvened

## EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Sub-Fund which will be held in Luxembourg at the registered office of the Fund on 10 March 2008 at 6 p.m. and having the following identical Agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the merger of the sub-fund Argos Investment Fund - Argonaut Small Cap with the sub-fund Argos Investment Fund - Argonaut Micro Cap in accordance with the terms and conditions provided in the convening notice;
2. Miscellaneous.

No quorum is required for this reconvened Extraordinary General Meeting of Shareholders and resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms are available upon request from the Fund's registered office.

To be valid, proxies duly completed and signed, must be returned to the Fund's registered office and received by BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE before 6 p.m. on 4 March 2008.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008014240/755/25.

---

**Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.102.

As the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ARGOS INVESTMENT FUND - ARGONAUT SMALL CAP (the «Sub-Fund») dated 31 January 2008 has not reached the quorum required by article 67-1 of the Law of 10 August, 1915 concerning commercial companies, in order to deliberate on the agenda hereunder, you are invited to attend the reconvened

## EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Sub-Fund which will be held in Luxembourg at the registered office of the Fund on 10 March 2008 at 6 p.m. and having the following identical Agenda:

*Agenda:*

1. Decision to proceed to the merger of the sub-fund Argos Investment Fund - Argonaut Small Cap with the sub-fund Argos Investment Fund - Argonaut Micro Cap in accordance with the terms and conditions provided in the convening notice;
2. Miscellaneous.

No quorum is required for this reconvened Extraordinary General Meeting of Shareholders and resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms are available upon request from the Fund's registered office.

To be valid, proxies duly completed and signed, must be returned to the Fund's registered office and received by BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE before 6 p.m. on 4 March 2008.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008014243/755/25.

---

**Quadrex Group International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.935.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 février 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,

5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008010399/795/18.

---

**Forchim S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 6.398.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 février 2008 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008004412/1017/15.

---

**Fuchs Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 104.316.

---

Le Liquidateur a l'honneur de convoquer les Actionnaires de FUCHS ALTERNATIVE, Sicav en liquidation, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 février 2008 à 12.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Résultats intermédiaires de la liquidation,
2. Motifs qui empêchent la clôture de la liquidation,
3. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

*Le Liquidateur.*

Référence de publication: 2008010400/755/19.

---

**Consortium International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 85.133.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 11 février 2008 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants;

5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la date de la présente assemblée;
6. Transfert du siège social;
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008010403/795/20.

---

**Cristoforo Colombo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.134.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *11 février 2008* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants;
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la date de la présente assemblée;
6. Transfert du siège social;
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008010404/795/20.

---

**Alfimark Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.961.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *13 février 2008* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008010402/795/17.

---

**Duva Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 10.529.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *13 février 2008* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008010405/795/16.

---

**Zais Ucits, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.897.

As the Annual Report as at 30 September 2007 was not available for the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held on 15 January 2008, this meeting was postponed and will be reconvened on 12 February 2008 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Presentation of the management report of the Board of Directors and of the report of the Independent Auditors.
2. To approve the financial statement of net assets and the statement of operations for the year ended September 30, 2007.
3. To allocate the net results.
4. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended September 30, 2007.
5. To renew the mandates of the Directors and of the Independent Auditors.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five clear days before the meeting of their intention to attend.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008010401/755/23.

---

**Jobo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 14.700.

**EXTRAIT**

L'Assemblée générale du 9 novembre 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 9 novembre 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Pour *JOBO HOLDING S.A., Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008010479/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

---

**Hill 27 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 56.448.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu exceptionnellement le 11 février 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008010406/795/15.

---

**Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which will be held extraordinarily at the address of the registered office, on February 11, 2008 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915,
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor,
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008011374/534/17.

---

**Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 29.744.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

Reportée qui aura lieu le 11 février 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008010407/795/15.

---

**Saval Airchilling and Freezing Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.  
R.C.S. Luxembourg B 50.504.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010447/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02005. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

---

**Viggo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.185.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 12 février 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008011376/1023/16.

---

**Luxwindhof S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Luxconte S.A.).**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 112.054.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010448/607/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02001. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

---

**Neri Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.648.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 décembre 2007 que Mme Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008010453/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

---

**FFHL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 115.094.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008010894/242/13.

(080006383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Hydrus Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.170.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HYDRUS INVESTMENTS S.à r.l.*

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Gérant

C. Raths

Gérant

Référence de publication: 2008010877/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03320. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080006748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Compagnie Financière Panthéon S.à r.l. et Partenaires, société en commandite simple, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 74.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008010878/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03481. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080006786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Compagnie Financière Panthéon S.à r.l. et Partenaires, société en commandite simple, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 74.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**MERCURIA SERVICES**

Référence de publication: 2008010879/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03480. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Novacap Luxembourg Individuals Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.071.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49900 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008010892/211/11.

(080007013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Cauvin Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010881/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03628. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Bassile Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.658.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010882/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03640. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Eurocool S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.712.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010883/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03660. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Pillarlux Sintra Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.958.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 13 décembre 2007 que KPMG AUDIT S.à r.l. a été révoquée en tant que commissaire de la Société avec effet immédiat au 13 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008010608/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03535. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080006784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Duet Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.817.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
et du conseil d'administration du 2 juillet 2007*

Transfert du siège social:

- L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Révocation d'un administrateur:

- FIDUGROUP HOLDING SAH

Nomination d'un nouvel administrateur:

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

Ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean Pierre Lanter, RCS Luxembourg numéro B 66.684

Nomination au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009

Révocation du commissaire:

- FID'AUDIT LTD

Nomination du nouveau commissaire:

- VERICOM S.A.

46A, avenue John F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B 51.203

Nomination au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009

Nomination du président du conseil d'administration:

- Monsieur Alain Schibl

né le 8 janvier 1966 à Lausanne, demeurant à 16, Bolton Court, 216,222, Old Brampton Road, London SW50BZ

Nomination au poste de président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

*Pour Extrait*

Signature

Référence de publication: 2008010523/1185/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06370. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080006919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Auchan Immobilier du Kirchberg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Wecker.  
R.C.S. Luxembourg B 50.178.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2007*

- La démission de Monsieur Vianney Mulliez, né le 5 mars 1963 à Roubaix, France, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, de ses mandats d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, est acceptée.

- Monsieur Vianney Dumas, né le 16 juin 1959 à Cambrai, France, Directeur Immochan, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

AUCHAN IMMOBILIER DU KIRCHBERG

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008010493/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**Immocal Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 53.586.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 18 décembre 2007 au siège de la Société*

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes Madame Annette Michels par la société LUX FIDUCIAIRE CONSULTING S.à.r.l. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Les mandats des administrateurs sont renouvelés pour une durée d'une année.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'an 2008.

*Conseil d'Administration:*

- Rita Harnack, Conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg 12, rue Ste Zithe
- Monique Maller, Conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg 12, rue Ste Zithe
- André Meder, Conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg 12, rue Ste Zithe

*Commissaire aux comptes:*

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe

Signature.

Référence de publication: 2008010467/680/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple,**

**(anc. Parker Hannifin (Gibraltar) Holding Luxembourg S.C.S.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 113.245.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2007, enregistré à Luxembourg, actes civils, le 8 novembre 2007, LAC/2007/34483,

Que l'assemblée générale extraordinaire des associés de PARKER HANNIFIN BERMUDA LUXEMBOURG S.C.S., ayant son siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.245, a décidé à l'unanimité, d'augmenter le capital social de la SCS à concurrence d'un montant de cent quinze millions six cent soixante- cinq mille cinq cents euros (€ 115.665.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent dix-neuf millions huit cent dix-sept mille six cents euros (€ 119.817.600,-) à deux

cent trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cent euros (€ 235.483.100,-), par l'émission de un million cent cinquante- six mille six cent cinquante- cinq (1.156.655) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, à un prix de souscription total de un milliard cent cinquante-six millions six cent cinquante- cinq mille cent quatre- vingt- treize euros (€ 1.156.655.193,-).

Que les un million cent cinquante- six mille six cent cinquante- cinq (1.156.655) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites par PARKER HANNIFIN (GIBRALTAR) PROPERTIES LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit de Gibraltar, avec siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 99408, comme Nouvel Associé Commanditaire, et entièrement libérées par le nouvel Associé Commanditaire à un prix de libération total de un milliard cent cinquante- six millions six cent cinquante-cinq mille cent quatre- vingt- treize euros (€ 1.156.655.193,-), duquel cent quinze millions six cent soixante- cinq mille cinq cents euros (€ 115.665.500,-) représente la valeur nominale des un million cent cinquante- six mille six cent cinquante- cinq (1.156.655) parts sociales nouvellement émises et un milliard quarante millions neuf cent quatre- vingt-neuf mille six cent quatre- vingt-treize euros (€ 1.040.989.693,-) représente la prime d'émission payée sur les un million cent cinquante- six mille six cent cinquante- cinq (1.156.655) parts sociales nouvellement émises (avant dotation de la réserve légale), moyennant apport en nature de tout l'actif et le passif de PARKER HANNIFIN (GIBRALTAR) PROPERTIES LIMITED, constituant son actif net total, dont l'existence et la valeur sont documentées par des comptes intérimaires au 5 novembre 2007.

Que de cet apport, la somme de onze millions cinq cent soixante- six mille cinq cent cinquante euros (€ 11.566.550,-) sera affectée à la réserve légale de la SCS.

Que l'assemblée générale de la SCS a décidé de modifier en conséquence l'article 5 du Contrat de la SCS comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la SCS est fixé à deux cent trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cent euros (€ 235.483.100,-) divisé en deux millions trois cent cinquante-quatre mille huit cent vingt- neuf (2.354.829) parts sociales détenues par les Commanditaires, et deux (2) parts sociales détenues par le Gérant Commandité, de cent euros (€ 100,-) chacune (les «Parts Sociales»).»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

P. Frieders  
Notaire

Référence de publication: 2008010533/212/45.

(080006533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

### **SMIM Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 133.877.

*Procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2007 du Conseil d'Administration tenue à la suite de l'Assemblée Constitutive et de l'Assemblée Extraordinaire de même date*

Conformément aux statuts et à l'article 53, paragraphes 40 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire, comme administrateur-délégué Monsieur Paolo Dugo, demeurant à F-13600 La Ciotat, 339, chemin de Valtendre, qui sera chargé de la gestion journalière de la société et qui pourra engager la société par sa seule signature.

Pour tout engagement relevant du domaine de la gestion journalière, la signature de Monsieur Dugo est obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Dugo / D. Marsaudon / P. Bisignano / M. Schaeffer  
Administrateur / Administrateur / Administrateur / Notaire

Référence de publication: 2008010451/5770/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

---

**Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 54.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.036.

Il résulte de la décision de l'Associé unique tenue au siège social, en date du 25 octobre 2007, de la société KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG FINANCE S.à.r.l., que l'associé a pris les décisions suivantes:

Démission du Gérant B suivant à compter du 27 septembre 2007:

Mme Susanne Kortekaas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg.

Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée avec effet au 25 octobre 2007:

Madame Stéphanie Jung, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG FINANCE S.à.r.l.*

F. W. J. J. Welman / S. Jung

*Gérant B / Gérant B*

Référence de publication: 2008010603/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**OPIT A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.018.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twelfth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company (société anonyme) OPITTOP S.A., a company incorporated under Luxembourg Laws, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, not yet registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg,

duly represented by Ms Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the sole incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Company with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of OPIT A S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxem-

bourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group; excluding any banking activity
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II: Capital - Units

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) corporate units with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at five million euros (EUR 5,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) corporate units with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

The manager(s) is (are) authorized during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to execute any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seize the assets or documents of the Company.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

### Title III: General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** The members' meeting shall be convened by the board of managers or by any two managers.

Notices for general meetings shall be given by cable, telex, telegram, telefax or by e-mail and shall be deemed to be given when sent as aforesaid.

Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

**Art. 10. Single Member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Title IV: Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by a board of managers composed of at least 3 (three) managers, who may be members or not, appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of members which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing including by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another manager as his proxy, provided that a manager who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy. Further, a manager who is not resident in Germany for German tax purposes may not appoint a person who is resident in Germany for German tax purposes as his proxy.

A manager, other than a manager who is resident in the UK for UK tax purposes, or manager who is resident in Germany for German tax purposes may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No manager may participate in this way if that manager is physically present in the UK, and any meeting where one or more managers is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

Votes may also be cast in writing by telefax or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Company or (ii) the sole signature of the sole manager; or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

#### **Title V: Accounts**

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which should begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first December (31 December) two thousand and eight (2008).

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;

(ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

#### **Title VI: Supervision**

**Art. 20. Auditor.** The Company may be supervised by one or several auditor(s), who need not be members.

The auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of

members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members.

#### **Title VII: Winding up - Liquidation- Miscellaneous**

**Art. 21. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

**Art. 22. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of in Company shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

#### *Subscription and paying-up*

All the one thousand two hundred fifty (1,250) corporate units have been subscribed by the company OPITTOP S.A., pre-named.

All the one thousand two hundred fifty (1,250) corporate units have been fully paid in by the subscriber pre-named so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg.

2) The number of managers is fixed at 4 (four).

3) The following persons are appointed as Managers for a period ending at the end of the annual general meeting of the Company to be held to approve the 2008 accounts:

- Mr Pii Ketvel, Companies Director, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing in L-2535 Luxembourg, 20 c, boulevard Emmanuel Servais;

- Mr Bernd Janietz, Managing Director, born in Goslar (Germany) on July 26, 1948, residing in L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept-Arpents;

- Mrs Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at one thousand six hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme OPITTOP S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

### Titre I<sup>er</sup> : Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous la dénomination de OPIT A S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent à ou au bénéfice de sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ainsi qu'aux sociétés du groupe, à l'exclusion de toute activité bancaire;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II: Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les gérants sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

## **Titre III: Assemblées Générales des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** L'assemblée des associés sera convoquée par le conseil de gérance ou par deux gérants.

Les convocations aux assemblées générales seront transmises par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail et seront considérés comme envoyées lorsqu'elle seront transmises comme décrit ci-dessus.

Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

#### Titre IV: Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés et nommés pour une période limitée ou illimitée par l'assemblée générale des associés qui peut à tout moment les révoquer ad nutum.

Le nombre de gérants, le terme de leurs mandats et leur rémunération sont déterminés par l'assemblée générale des associés par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Toute réunion tenue hors de Luxembourg sera nulle.

Chaque gérant peut intervenir à chaque réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre gérant comme mandataire, mais un gérant non-résident fiscalement au Royaume-Uni ne peut pas désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement au Royaume-Uni. De plus, un gérant non-résident fiscalement en Allemagne ne peut désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement en Allemagne.

Un gérant, autre qu'un gérant qui réside fiscalement au Royaume-Uni ou qu'un gérant qui réside fiscalement en Allemagne, peut être désigné comme mandataire de un ou plusieurs de ses collègues, à condition qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun gérant ne peut utiliser ce moyen si ce gérant est physiquement présent au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs gérant(s) est/ sont physiquement présent(s) au Royaume-Uni sera réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion sera nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

### Titre V: Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre (31 décembre) deux mille huit (2008).

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

### Titre VI: Surveillance

**Art. 20. Commissaire aux comptes.** La société pourra être surveillée par un ou plusieurs réviseurs qui n'ont pas à être associés.

Le ou les réviseur(s), s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les réviseur(s) pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

## Titre VII: Dissolution - Liquidation - Divers

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Souscription et libération*

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par la société OPITTOP S.A., pré-nommée.

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été intégralement libérées par la souscriptrice pré-nommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre),
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes 2008:
  - Monsieur Pii Ketvel, Directeur de société, né à Helsinki (Finlande) le 4, juin 1968, demeurant au, 20 c, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
  - Monsieur Bernd Janietz, Directeur général, né à Goslar (Allemagne) le 26 juillet 1948, demeurant au 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg;
  - Madame Samia Rabia, Avocate à la Cour, née à Longwy (France) le 10 février 1974, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - M. Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille six cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2007. Relation GRE/2007/5637. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010721/231/524.

(080006683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Graf.Ho S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 72.802.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 décembre 2007 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'Administrateur de catégorie B.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2008010457/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**Sogerom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 54.276.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010449/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01992. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**Keks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 84.835.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010450/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01988. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**DBV-Winterthur Advisory Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 69.627.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2007 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Heinz-Jürgen Schwering, Köln, Président

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président

Peter Nies, Wiesbaden, Membre du Conseil

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A. a été réélu comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2008010464/736/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

---

**New Promo - Immo Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 74.368,06.**

R.C.S. Luxembourg B 71.964.

—  
EXTRALT

Dénonciation du siège social à effet au 30 novembre 2007

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire.

Le commissaire a démissionné de son mandat à effet au 30 novembre 2007

- SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Les administrateurs ont démissionné de leur mandat à effet au 30 novembre 2007

- Monsieur Paul Agnes

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Pour SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL, la société domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008010525/1185/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**H & M Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.912.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au 74, rue de Merl, L-2146 en date du 29 novembre 2007*

*Résolution 1: Nomination du Président*

M. Thierry Hubert demeurant au 135, avenue des Dames Blanches, B-1150 Bruxelles, est nommé Président du Conseil d'Administration.

*Résolution 2: Délégation journalière*

En accord avec l'article 10 des statuts la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Claude Weber, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le Conseil résilie le mandat de AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) en qualité de représentant légal de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

Référence de publication: 2008010469/4685/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

---

**Investlife Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 47.240.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société prises en date du 30 novembre 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 30 novembre 2007 que:

- La démission de Monsieur Jean Orgonasi de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2007,

- Monsieur Renaud Dumora, demeurant professionnellement à F-92500 Rueil-Malmaison, 4, rue des Frères Caudron, a été coopté comme administrateur, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007 jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A.

F. Bagne

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008010605/4646/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01274. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Abacus Invest S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of October.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 112.342,

here represented by Mrs Sandrine Antonelli, private employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

by virtue a proxy given under private seal on February 20th, 2007,

which proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the «société en commandite par actions» ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, pursuant to a resolution taken by the unlimited shareholder ABACUS PARTNERS S.A., on the 15th of January 2007, relatively to an increase of the corporate capital in the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, prenamed.

A copy of this resolution, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, acting as stated here before, have requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28th of November 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 135 of 19th of January 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 291 of 2nd of March 2007.

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 323 of 7th of March 2007.

- by deed of the undersigned notary on June 22nd, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1958 of 12th of September 2007.

II.- The company has an authorised share capital of nine million nine hundred thousand Euro (€ 9,900,000.-) divided into three categories (the «Classes») of:

- 300,000 Ordinary Class A Shares with a par value of Euro 15.- per Share («Class A Shares»);
- 60,000 Ordinary Manager Shares with a par value of Euro 15.- («Class B Share»);
- 300,000 Redeemable Class C Shares with a par value of Euro 15.- per Share to be issued with a share premium of Euro 470.- («Class C Shares»).

III.- The company has an issued capital of three hundred ninety-four thousand eighty euro (€ 394,080.-), divided into twenty-six thousand two hundred seventy-two (26,272) shares comprising:

- twelve thousand ninety-seven (12,097) ordinary shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (A shares),
- two thousand seventy-eight (2,078) manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (B shares),
- twelve thousand ninety-seven (12,097) redeemable shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of five million six hundred eighty-five thousand five hundred ninety euro (€ 5,685,590.-) have been paid on the C shares.

IV.- Article 7 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

(c) The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

(d) Within the limits of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares under and during the period referred to hereafter and the Manager may decide in respect of each such issue to withdraw or restrict the preferential subscription rights of Shareholders.

(e) The Company may issue shares under the authorised capital structure until the fifth anniversary of the publication in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» of the Articles of Incorporation of the Company. The period of this authorisation may be extended by the general meeting of shareholders.

V.- Pursuant to a resolution taken on the 15th of January 2007, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital by the amount of six hundred five thousand nine hundred twenty-five euro (€ 605,925.-) in order to increase it from the present amount of three hundred ninety-four thousand eighty euro (€ 394,080.-) to the amount of one million five euro (€ 1,000,005.-) and by issuing:

- eleven thousand six hundred six (11,606) ordinary shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (A shares),
- seventeen thousand one hundred eighty-three (17,183) manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (B shares),
- eleven thousand six hundred six (11,606) redeemable shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (C shares).

Furthermore there is an additional premium paid on the C shares of the amount of five million four hundred fifty-four thousand eight hundred twenty euro (€ 5,454,820.-), to raise it from its present amount of five million six hundred eighty-five thousand five hundred ninety euro (€ 5,685,590.-) to the amount of eleven million one hundred forty thousand four hundred ten euro (€ 11,140,410.-).

VI.- The subscription and the payment of the new shares results from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of six hundred five thousand nine hundred twenty-five euro (€ 605,925.-) as well as the amount of five million four hundred fifty-four thousand eight hundred twenty euro (€ 5,454,820.-) as a share premium.

The said documents of subscription and payment, initialled *in varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to adapt paragraph (b) of Article 7 of the articles of incorporation which read as follows:

**Art. 7. Share capital. (paragraph b).**

(b) The Company has a share capital of one million five euro (€ 1,000,005.-), divided into sixty-six thousand six hundred sixty-seven (66,667) shares comprising:

- twenty-three thousand seven hundred three (23,703) ordinary shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (A shares),
- nineteen thousand two hundred sixty-one (19,261) manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (B shares),
- twenty-three thousand seven hundred three (23,703) redeemable shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of eleven million one hundred forty thousand four hundred ten euro (€ 11,140,410.-) have been paid on the C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.

*Declaration*

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 février 2007,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une résolution prise en date du 15 janvier 2007, relative à une augmentation de capital dans la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, préqualifiée.

Une copie de cette résolution, ayant été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 mars 2007.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007.

II.- Que la société a un capital social autorisé fixé à neuf millions neuf cent mille Euros (€ 9.900.000,-) divisé en trois catégories (les «Classes»):

- 300.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de 15,- Euros par action («Actions de Classe A»);

- 60.000 Actions Ordinaires de Commandité ayant une valeur nominale de 15,- Euros («Actions de Classe B»);

- 300.000 Actions Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de 15,- Euros par Action à émettre avec une prime d'émission de 470,- Euros («Actions de Classe C»);

III.- Que le capital social émis de la société est de trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt euros (€ 394.080,-), représenté par vingt-six mille deux cent soixante-douze (26.272) actions comprenant:

- douze mille quatre-vingt-dix-sept (12.097) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions A),

- deux mille soixante-dix-huit (2.078) actions ordinaires de commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions B),

- douze mille quatre-vingt-dix-sept (12.097) actions rachetables d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de cinq millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix euros (€ 5.685.590,-) ont été payées sur les actions C.

IV.- Que l'article 7 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

(c) Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C pour et pendant la période mentionnée ci-dessous et le Gérant peut décider pour chacune de ces émissions de retirer ou restreindre le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

(e) La Société peut émettre des actions dans les limites du capital autorisé jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La période de cette autorisation peut être étendue par une assemblée générale des actionnaires.

V.- Que par résolution adoptée en date du 15 janvier 2007, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de six cent cinq mille neuf cent vingt-cinq euros (€ 605.925,-) pour l'augmenter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt euros (€ 394.080,-) à un montant d'un million cinq euros (€ 1.000.005,-) par l'émission de:

- onze mille six cent six (11.606) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions A),

- dix-sept mille cent quatre-vingt-trois (17.183) actions ordinaires de commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions B),

- onze mille six cent six (11.606) actions rachetables d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions C).

Payement d'une prime d'émission complémentaire d'un montant de cinq millions quatre cent cinquante-quatre mille huit cent vingt euros (€ 5.454.820,-) pour l'augmenter de son montant actuel de cinq millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (€ 5.685.590,-) au montant de onze millions cent quarante mille quatre cent dix euros (€11.140.410,-).

VI.- La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs au prorata de leur souscription le montant de six cent cinq mille neuf cent vingt-cinq euros (€ 605.925,-) ainsi que le montant de cinq millions quatre cent cinquante-quatre mille huit cent vingt euros (€ 5.454.820,-) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents après avoir été paraphés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'associé commandité décide en conformité avec l'article 7 des statuts de faire adapter le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 7. Capital social (paragraphe b).**

(b) La Société a un capital social d'un million cinq euros (€ 1.000.005,-), représenté par soixante-six mille six cent soixante-sept (66.667) actions comprenant:

- vingt-trois mille sept cent trois (23.703) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions A),

- dix-neuf mille deux cent soixante et un (19.261) actions ordinaires de commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions B),

- vingt-trois mille sept cent trois (23.703) actions rachetables d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de onze millions cent quarante mille quatre cent dix euros (€ 11.140.410,-) ont été payées sur les actions C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Antonelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1289. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Miny.*

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008010599/201/206.

(080006312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Pfizer Continental Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.007.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of December.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

PFIZER LUXEMBOURG SARL having its registered office at 51, av J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 3rd October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84.125,

represented by M<sup>e</sup> Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 18, 2007.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of association of it as follows:

**Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

**Title II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** The corporate capital of the company is set at twenty thousand united states dollars (USD 20,000.-) divided into four hundred (400) parts having a par value of fifty united states dollars (USD 50.-) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

### **Title III.- Management**

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or he ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 11.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 12.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

**Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

**Art. 14.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### **Title IV.- General meeting of participants**

**Art. 16.** If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each fifty united states dollars (USD 50.-) in share capital (parts) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (parts) of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 17.** The financial year of the company starts on the 1st of December and ends on the last day of November of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on November 30th, 2008.

#### **Art. 18.**

##### A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the last day of November an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

##### B) Interim dividends

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

#### **Title VI.- Liquidation - Dissolution**

**Art. 19.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VII.- Varia**

**Art. 20.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

PFIZER LUXEMBOURG SARL 400 parts

The 400 (four hundred) parts have been fully paid up to the amount of fifty united states dollars (USD 50.-) per part by a contribution in cash of twenty thousand united states dollars (USD 20,000.-).

As a result the amount of twenty thousand united states dollars (USD 20,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

##### *Costs and valuation*

For registration purposes, the present capital is valued at € 13,890.30 (exchange rate (median price) of December 18, 2007 USD 1.- = EUR 0.69452)

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately € 2,000.- (two thousand euros).

*Extraordinary general meeting*

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at three (3).

3. The following are appointed managers (gérants) of the company

- Ms Susan Webb, Finance Director, born in Dublin (Ir) on January 23, 1958, residing at 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6;

- Mr David Reid, attorney, born in Chelmsford (G.-B.) on January 16, 1951, residing in New-York, (U.S.A.);

- Mr Ivan Steenkiste, born in Oostende (Belgium), on September 13, 1949, professionally residing in Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.125,

représentée par M<sup>e</sup> Cécile Jager, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars U.S. (20.000,- USD) représenté par quatre cents (400) parts d'une valeur nominale de cinquante dollars U.S. (USD 50,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le collège de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le collège de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, s'il y a plusieurs associés, aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un collège de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour une période ne pouvant dépasser six années par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 11.** Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

**Art. 12.** Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

**Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 14.** Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ou associés.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 16.** Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part de cinquante dollars U.S. (50,- USD) du capital social détenu par lui ou représenté par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et finit le 30 novembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 30 novembre 2008.

##### **Art. 18.**

###### **A) Comptes sociaux et dividende annuel**

Chaque année au dernier jour de novembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

###### **B) Dividendes intérimaires**

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

#### **Titre VI.- Liquidation - Dissolution**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des

associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

PFIZER LUXEMBOURG SARL 400 parts

Les 400 (quatre cents) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cinquante dollars US (USD 50,-) par part par un apport en numéraire de vingt mille dollars US (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars US (USD 20.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Evaluation et frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital actuel est évalué à € 13.890,30 (taux de change (median price) du 18 décembre 2007 USD 1,- = EUR 0,69452).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (3).
3. Ont été élus gérants de la société:

- Mme Susan Webb, directeur financier, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6;

- M. David Reid, avocat, né à Chelmsford (UK), le 16 janvier 1951, demeurant à New York, USA;

- M. Ivan Steenkiste, né à Oostende (Belgique), le 13 septembre 1949, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, LAC/2007/41806. — Reçu 138,73 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008010778/202/364.

(080006547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

### **Limpertsberg Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.189.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008010785/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06258. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Limpertsberg Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 78.189.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008010788/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06259. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 97.326.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL

Signature

Référence de publication: 2008010794/6093/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02518. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Chemicom Export-Import S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 57.524.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010798/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03270. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**Société d'Investissement Pessac Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 101.685.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 en EUR a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008010782/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

---

**CD Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 73, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 93.491.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011025/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02517. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**BN D&G, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 118.514.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2007 que la société MAYFAIR TRUST Sàrl, ayant son siège social à Luxembourg, 54, avenue Pasteur L-2310, a été nommée commissaire en remplacement de AUSTIN LTD démissionnaire.

Le mandat de MAYFAIR TRUST Sàrl prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008011034/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 135.038.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

BRANDENBURG PROPERTIES S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 115.636.

The founder is here represented by Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following articles of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company's name is BRANDENBURG ARCHIE 24 ACQUICO 4 S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; the Company may issue fixed or variable interest or equity linked securities or any other form of financial instruments; the Company may grant to enterprises in which the Company has an interest, or to enterprises which belong to the same group of enterprises as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company's purpose shall further be to invest in, own and divest itself of real estate related investments either directly or through direct or indirect participations in subsidiaries owning such investments.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers and the managers are responsible for the management and the control of the Company's business. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes. The type B managers must be Luxembourg resident. UK resident managers must at all times form a minority of the total number of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers, who shall (to the exclusion of the partners) manage the business of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a type A manager together with a type B manager. The B managers are authorized under their sole signature to sign bank transfers up to an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, meetings of boards of managers will be validly held provided that there is at least an equal number of type A managers present or represented as there are type B managers present or represented.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. No person who is physically present in the United Kingdom may participate in a meeting of the Board of Managers via videoconference equipment or conference call.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. These meetings take place in the Grand Duchy in of Luxembourg at the registered seat of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as indicated in the convening notice. A manager may participate by phone or videoconference. In no circumstances may a meeting take place in the United Kingdom or in any jurisdiction unless Managers have been competently advised that to do so would not give rise to adverse fiscal consequences for the Company.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers (other than any Manager who is in the United Kingdom at the relevant time) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### **Partners' decisions**

**Art. 14.** Partners' decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the number of partners is less than twenty-five.

In such case, the board of Managers can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31st 2008.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable Law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on March 31, 2008.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by BRANDENBURG PROP-ERTIES S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

#### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

- Mr Michael Van Messel, accountant, born on May 2, 1964 at London (England), with professional address at Bond Street House, 14 Clifford Street, London W1S 4JU, England, as type A manager;

- Mrs Helen Foster Green, accountant, born on January 6, 1963 at Bath (England), with professional address at Saffery Champness, PO Box 141, La Tonnelle House, Les Banques, St Sampson, Guernsey GY1 3HS, as type A manager;

- Mr Jean-Christophe Dauphin, born on November 20, 1976, in Nancy (France), with professional address at 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as type B manager;

- Mr Benoît Nasr, born on May 26, 1975, at Charleroi (Belgium), with professional address at 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as type B manager.

In accordance with article eleven of the articles, the Company shall be bound by the joint signature of a type A manager together with a type B manager.

2) The Company shall have its registered office at 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

BRANDENBURG PROPERTIES S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.636.

Le Fondateur est ici représenté par Florence Bal, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera BRANDENBURG ARCHIE 24 ACQUICO 4 S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquiescer tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; la Société peut émettre des titres à intérêt fixe ou variable, des titres liés à des fonds propres ou tous autres instruments financiers; la Société peut octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou à toute entreprise appartenant au même groupe que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

L'objet de la Société est aussi d'investir dans, de détenir et de revendre les immeubles liés à ces investissements soit directement soit au travers de participations directes ou indirectes dans les filiales ou succursales détenant de tels investissements.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité de la Société normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requiescer l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants et les gérants sont responsables de la gestion et du contrôle des affaires de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, le conseil de gérance est composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. Les gérants de classe B doivent être résidents luxembourgeois. A tout moment les gérants résidant au Royaume-Uni doivent représenter une minorité du nombre total des gérants.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance qui dirigera (à l'exclusion des associés) les affaires de la Société.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les gérants de classe B sont autorisés à signer des virements bancaires pour un montant total maximal de cent mille euros (EUR 100.000,-).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement pour autant qu'il y ait au moins un nombre égal de gérants de classe A présents ou représentés et de gérants de classe B présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination. Aucune personne physiquement présente au Royaume Uni ne peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par video conference ou par téléphone.

**Art. 12.** Le gérant ou les gérants (si tel est le cas), n'assume(nt), en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle par rapport à tout engagement valablement fait par lui/ eux au nom de la Société.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Ces réunions prennent place au Grand-Duché du Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation. Un gérant pourra participer par téléphone ou vidéoconférence. En aucune circonstance, une réunion ne peut prendre place au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction à moins que les gérants aient été informés de manière compétente qu'il n'y a aucune conséquence fiscale pour la Société.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants (n'importe quel gérant qui se trouve au Royaume-Uni au moment de la réunion), produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, le conseil de gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou des décisions à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier avril et se termine le 31 mars, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2008.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2008.

### *Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par BRANDENBURG PROPERTIES S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de

sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur Michael Van Messel, comptable, né le 2 mai 1964 à Londres (Angleterre), avec adresse professionnelle à Bond Street House, 14, Clifford Street, Londres W1S 4JU, Angleterre, comme gérant de classe A;

- Madame Helen Foster Green, comptable, née le 6 janvier 1963 à Bath (Angleterre), avec adresse professionnelle au Saffery Champness, PO Box 141, La Tonnelle House, Les Banques, St Sampson, Guernsey GY1 3HS, comme gérant de classe A;

- Monsieur Jean-Christophe Dauphin, né le 20 novembre 1976 à Nancy (France), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de classe B;

- Monsieur Benoît Nasr, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de classe B.

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Bal, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43260. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008010730/5770/387.

(080006855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**ARINSO Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 90.359.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

the Company ARINSO LUXEMBOURG SA, a public limited company duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 60.115,

hereby represented by Maître Delphine Danhoui, lawyer, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney under private seal given in Luxembourg, on November 29, 2007,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that

1. the company ARINSO SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1136 Luxembourg, 3, Place d'Armes, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.359 has been incorporated by a deed received by Maître Marthe Thyes-Walch, notary then residing in Luxembourg, substituting Maître Tom Metzler,

notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on December 11, 2002, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 93 on January 30, 2003 followed by a deed of rectification received by Maître Tom Metzler, prenamed, on December 16, 2002, published in the same Mémorial C,

(hereinafter the «Company»);

2. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed received by Maître Tom Metzler, prenamed, on June 22, 2006 published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1764, on September 21, 2006;

3. the corporate capital of the Company is set at EUR 20,956,100.00 (twenty million nine hundred fifty-six thousand one hundred euro) divided into 838,244 (eight hundred thirty-eight thousand two hundred forty-four) corporate units, with a par value of EUR 25.00 (twenty-five euro) each;

4. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

5. the appearing party approves the closing accounts of the Company as at November 30, 2007;

6. in its capacity as sole shareholder of the Company, the appearing party has resolved to proceed to the voluntary dissolution of the Company with effect as at November 30, 2007, and to put it into liquidation;

7. the appearing party being the sole shareholder of the Company, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at November 30, 2007, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

8. the Company's activities have ceased;

9. the appearing party being the sole shareholder of the Company is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

10. following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

11. the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

12. all the issued 838,244 (eight hundred thirty-eight thousand two hundred forty-four) corporate units are cancelled;

13. all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of 5 (five) years at the Company's former registered office.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société ARINSO LUXEMBOURG SA, une société valablement constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 3, place d'Armes, L-1136 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 60.115,

ici représentée par Maître Delphine Danhoui, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 novembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. la société ARINSO SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 3, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 90.359, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg - Bonnevoie, en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 93 du 30 janvier 2003, suivi d'un acte rectificatif reçu par Maître Tom Metzler, prénommé, en date du 16 décembre 2002, publié dans le même Mémorial C

(ci-après la «Société»);

2. les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, prénommé, en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1764 en date du 21 septembre 2006;

3. le capital social de la Société s'élève à EUR 20.956.100,00 (vingt millions neuf cent cinquante six mille cent euros), représenté par 838.244 (huit cent trente-huit mille deux cent quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune;

4. la partie comparante est l'associé unique de la Société;
5. la partie comparante approuve les comptes de clôture de la Société au 30 novembre 2007;
6. en sa qualité d'associé unique de la Société, la partie comparante a décidé de procéder à la dissolution volontaire de la Société avec effet au 30 novembre 2007 et de la mettre en liquidation;
7. la partie comparante étant l'associé unique de la Société, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes de la Société au 30 novembre 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
8. l'activité de la Société a cessé;
9. la partie comparante, étant l'associé unique de la Société, est donc investie de tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;
10. suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
11. décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
12. il y a lieu de procéder à l'annulation des 838.244 (huit cent trente-huit mille deux cent quarante-quatre) parts sociales émises;
13. tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de 5 (cinq) ans à l'ancien siège de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : D. Danhoui, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007. Relation: LAC/2007/38644. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008010562/212/107.

(080006234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

### **Pollux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 6.789.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2007*

- Les démissions des sociétés LOUV S. à r. l., MADAS S. à r. l. et FINDI S. à r. l. de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Madame Noëlle Piccione, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Serge Krancenblum, M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Salim Bourekba, employé privé, né le 11 mai 1971 à Haumont (France), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés comme nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

POLLUX S.A.

N. Piccione / S. Bourekba

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008010490/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.